

Nombre de membres

En exercice : 59

Présent-e-s : 56

Représenté-e-s : 3

Excusé-e-s :

Absent-e-s :

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE REIMS

Séance du 26 janvier 2010

L'an deux mille dix, le lundi vingt-cinq janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par courrier ou courriel du 19 janvier 2010, assortis de l'ordre du jour et des notes explicatives de synthèse, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-25 du CGCT, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Adeline HAZAN, Maire de la Ville de Reims.

Étaient présents :

Mme Adeline HAZAN
M. Eric QUENARD
M. Serge PUGEAULT
Mme Christine MICHEL
M. Stéphane JOLY
Mme Pascale MARTIN
M. Jean-Claude LAVAL
M. Jacques MEYER
Mme Laurence DELVINCOURT
Mme Virginie COEZ
M. Ali AISSAOUI
Mme Marie-Noëlle GABET
M. Raymond JOANNESSE
Mme Christiane KUTTEN
M. Jacques COHEN
M. Karim MELLOUKI
Mme Nathalie MALMBERG
M. Michel GUILLAUDEAU
Mme Joëlle MACQUART
M. Vincent THIERRY
M. Dominique BUNEL
Mme Nadia ABID
M. Hassan ERRETTAT
Mme Jacqueline DAHLEM
Mme Corinne BERRIOT
M. Hervé TOULLEC
Mme Zara PINCE
M. Olivier NOSTRY
Mme Jeannine DAVIS
M. Francis HENON
Mme Marie-France PIETTE
M. Thierry WIPPLER
Mme Marie-Thérèse MONNOT
M. Nicolas BARDIN
Mme Stéphanie CAILLIES
M. Salah BYAR
Mme Claude VERDIERE
M. Cédric LATTUADA
Mme Marie-Françoise MILLET
M. Alain BISTEUR
Mme Saïda BERTHELOT
M. Serge ESCOUTE
M. Gilbert BARABAN
Mme Geneviève KACZOWKA
Mme Catherine VAUTRIN
M. Jean-Marie BEAUPUY
Mme Evelyne BRUSCHI
M. Jean-Marc ROZE
Mme Johanna TOUZEL
Mme Katia HOSTEQUIN
M. Pascal LABELLE
Mme Kim ANCEAUX-DUNTZE
M. Xavier ALBERTINI
M. Franck NOËL
Mme Jocelyne LHOTEL
M. Benjamin DEVELEY

Étaient représentés :

Mme Mireille WOJNAROWSKI a donné pouvoir à M. Stéphane JOLY
Mme Sandrine LEBEL a donné pouvoir à M. Vincent THIERRY
Mme Elizabeth VASSEUR a donné pouvoir à Mme Catherine VAUTRIN

Secrétaire :

Catherine VAUTRIN

Vice Secrétaire :

Zara PINCE

**MUSEE DES BEAUX-ARTS
RESTAURATIONS ET ACQUISITIONS D'OEUVRES D'ART
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'enrichir les collections du musée,

Considérant que l'état des collections du musée des Beaux-Arts nécessite d'importantes restaurations, notamment en vue du projet de restructuration du musée,

Considérant qu'il convient, d'une part, de solliciter la participation financière au taux le plus élevé possible de l'Etat -Direction Régionale des Affaires Culturelles de Champagne-Ardenne-, au titre des travaux de restauration et, d'autre part, l'Etat -Direction Régionale des Affaires Culturelles de Champagne-Ardenne- et la Région, au titre des acquisitions d'œuvres et objets d'art,

Vu la note explicative de synthèse jointe à la convocation, support de la présentation faite par le rapporteur en séance, valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

- 1 - d'autoriser Madame la Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat -Direction Régionale des Affaires Culturelles de Champagne-Ardenne- et de la Région au taux le plus élevé possible, au titre du programme de restaurations et d'acquisitions d'œuvres d'art du musée des Beaux-arts ;
- 2 - d'imputer la recette en résultant au code fonctionnel 322.5, articles 1321 et 1322, programme 2603 du budget 2010 pour les travaux de restauration ;
- 3 - d'imputer la recette en résultant au code fonctionnel 322.5, articles 1321 et 1322, programme 2602 du budget 2010 pour les acquisitions d'œuvres et d'objets d'art.

Le Conseil adopte les conclusions du rapport qui précède
(suivent les signatures)

Copie certifiée conforme par Madame la
Maire : qui atteste, en outre, que le compte
rendu de la séance dans laquelle a été prise la
présente délibération a été affiché à la porte de
la Mairie le : 26 janvier 2010



Adeline Hazan

**Adeline HAZAN,
Maire de Reims**

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

051-215104217-20100125-CM10H29H1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2010

Publication : 27/01/2010